

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3700

Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3700 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A L'ORANGERIE DU PARC DE LA TÊTE D'OR, POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée par la direction des Espaces Verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), la délégation à la Culture propose, en collaboration avec la direction des Espaces Verts, de soutenir la diffusion des arts plastiques, avec la mise à disposition gratuite de la salle du mardi 16 avril au lundi 15 octobre 2018 à neuf projets d'expositions.

Le programme 2018 des expositions est le suivant :

- Empreintes du 16 avril au 4 mai, exposition organisée par l'association Palettes (dont le siège social se situe 33 rue Jules Kumer – 69100 Villeurbanne), qui comprend 12 artistes peintres, sculpteurs, photographes et écrivains. Leur travail en cours est en progression et nécessite une confrontation au public.

L'exposition sera ouverte gratuitement au public du Parc de la Tête d'Or.

- Tesselles sur Rhône du 9 au 23 mai, exposition organisée par l'association ARA Mosaïque Contemporaine (dont le siège social se situe 18 rue Marc-Antoine Petit – 69002 Lyon), qui a pour objet de promouvoir la mosaïque contemporaine sous toutes ses formes (art, décoration, restauration...) auprès de ses membres et du public.

- Le Carnaval des Animaux du 24 mai au 28 juin, exposition organisée par l'association Biennale des Lions (dont le siège social se situe 14 rue de Trion – 69005 Lyon), qui a pour objet la production d'un événement artistique international pérenne, contribuant à la rencontre, au dialogue, au métissage des cultures ainsi qu'à la connaissance des patrimoines par un projet artistique.

- Vision'Art du 29 juin au 9 juillet, exposition organisée par l'association Vision'Art (dont le siège social se situe 14 boulevard des Brotteaux – 69006 Lyon) qui a pour objet de réunir tous les moyens et compétences pour ouvrir l'art au plus grand nombre par l'organisation d'expositions et la promotion artistique.

L'exposition sera ouverte gratuitement au public du Parc de la Tête d'Or.

- Exposition photographies du 10 au 23 juillet, exposition organisée par l'association Collectif Soir (dont le siège social se situe 11 rue Jules Brunard – 69007 Lyon), qui a pour objet la production, la réalisation et la diffusion d'œuvres et de performances artistiques.

- Les fleurs du mal du 24 au 30 juillet, exposition organisée par l'association entente des peintres oullinois (dont le siège social se situe 44 grande rue – 69600 Oullins), qui a

notamment pour objet d'aider ses membres à organiser une exposition. L'association propose d'organiser l'exposition avec une dizaine de ses artistes membres.

- Mythologies du 31 juillet au 27 août, exposition organisée par l'association Photographies Rencontres (dont le siège social se situe 7-9 rue Paul Chenavard – 69001 Lyon), qui crée des expositions collectives et thématiques, pour des lieux. En 2013, ce collectif avait proposé à l'Orangerie l'exposition « De natura Rerum » et en 2016 « Animalités » en correspondance avec le parc et les jardins botaniques.

- La 6^e Biennale Internationale de pastel du 29 août au 1^{er} octobre, exposition organisée par l'association l'Art de cœur de l'art (dont le siège social se situe 1 rue du Plat – 69002 Lyon), qui a pour but de promouvoir le pastel tout en offrant un soutien et une visibilité à des œuvres et des organismes sociaux.

- Fake it until you make it du 2 au 15 octobre, exposition organisée par l'association Agence pour l'autogestion esthétique (dont le siège social se situe 11 rue Barodet – 69004 Lyon), qui a pour objet de mener une activité de production curatoriale en art actuel.

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces associations qui, à travers leurs activités artistiques, prolongent l'action conduite par la Ville de Lyon pour rendre les arts plastiques accessibles à tous les publics.

A titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 €HT.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

En conséquence, il vous est proposé de mettre gratuitement à disposition de ces associations la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour les périodes indiquées et pour la tenue de leurs expositions.

La convention type, jointe au rapport, définit les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance.

Une convention sera conclue entre la Ville de Lyon et chacune des associations concernées.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention type ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention type à conclure pour l'occupation temporaire et gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention avec chacune des associations.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER